

**Liste départementale d'aptitude aux fonctions
de commissaire enquêteur
pour l'année 2023**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R123-34 et suivants,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-110 du 07 mars 2022 portant renouvellement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département des Ardennes,

Vu le procès-verbal de la séance de la commission du 08 novembre 2022, au cours de laquelle ont été notamment entendus les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude,

Après en avoir délibéré, la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur,

ARRÊTE

Article 1er : Sont inscrits sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département des Ardennes au titre de l'année 2023 :

- M. Bernard CARBONNEAUX, inspecteur de l'éducation nationale retraité,
- M. Alain CORNIQUET, éducateur spécialisé retraité,
- M. Bruno DEDION, ingénieur principal territorial, chef du pôle conduite d'opérations et infrastructure à la communauté de communes du Pays Rethélois, maire de la commune de Prix-les-Mézières et conseiller communautaire,
- M. Jean-Luc FANARA, comptable retraité,
- M. Jean-Paul GRASMÜCK, géomètre retraité, membre de la commission départementale de conciliation compétente en matière d'urbanisme, maire adjoint de la commune de Bazeilles chargé de l'urbanisme,
- M. Gilles GRULET, directeur général adjoint des services à la communauté d'agglomération « Ardenne Métropole »,
- M. Jean-Louis MARCEAU, cadre de collectivité territoriale retraité,
- Mme Brigitte MARECHAL, directrice de secteur à La Poste,
- M. Michel NEVEUX, huissier de justice retraité,

- M. Christian NOËL, gendarme retraité,
- Mme Raymonde PAQUIS, assistante de direction dans un cabinet de géomètre-expert retraitée,
- M. François PIERRARD, négociateur immobilier retraité,
- M. Frédéric PIERROT, professeur de Sciences de la Vie et de la Terre, président de la commission départementale d'aménagement foncier et forestier des Ardennes,
- M. Bruno PRATI, directeur développement commercial retraité, conseiller en entreprise,
- M. Claude QUENÉLISSE, directeur de centre d'affaires départemental bancaire entreprises et collectivités retraité,
- M. Gérard ROGER, responsable de services techniques dans l'industrie retraité,
- M. Francis SZCRUPAK, chef de projet foncier retraité,
- M. Benoît WATIER, technicien agricole,
- M. Michel ZGAJNAR, contrôleur territorial retraité,

Article 2 : Le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne et le secrétaire général de la préfecture des Ardennes sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée aux commissaires enquêteurs, aux sous-préfets de Rethel, Sedan et Vouziers et insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes.

Charleville-Mézières, le **28 NOV. 2022**

Le président de la commission,
Vice-président du tribunal administratif
de Châlons-en-Champagne



Philippe CRISTILLE